

6. 2. 1806
 Extrait
 des Minutes
 du Greffe
 de la Justice
 de paix au
 Canton Sud
 de la Ville
 d'Alger.
 L'An mil huit
 cent soixante-seize et le vingt
 six Mai à deux heures de
 relevée.
 Devant nous
 Pierre Florent Bordenave,
 Juge de paix du Canton
 Sud d'Alger.
 Assiste & maître
 Louis Adolphe Chantreaux,
 Greffier de cette justice de
 paix.

Extrait
 des minutes
 du Greffe
 de la Justice
 de paix au
 Canton Sud
 de la Ville
 d'Alger.

L'An mil huit
 cent soixante-seize et le vingt
 six Mai à deux heures de
 relevée.

Devant nous
Pierre Florent Bordenave,
 Juge de paix du Canton
 Sud d'Alger.

Assiste de maître
Louis Adolphe Chantreaux,
 Greffier de cette justice de
 paix.

Et de Monsieur
David Bacri, interprète
 judiciaire.
 En notre cabinet
 sis à Alger rue Jean Bart
 Numéro Six.
 A Comparu le
 Sieur Isaac Sapriel, âgé
 de trente-deux ans, Vo-
 yageur de Commerce, de-
 meurant à Alger, rue
 de Chartres Numéro dix-
 sept.
 Lequel nous a exposé:
 Qu'il est né au
 Caire (Egypte) dans le
 courant de l'année mil
 huit cent quarante-
 quatre du mariage
 du sieur Mikhaël (ou Michel)

Et de Monsieur
David Bacri, interprète
 judiciaire.

En notre cabinet
 sis à Alger rue Jean Bart
 numéro Six.

A Comparu le
 Sieur **Isaac Sapriel**, âgé
 de trente-deux ans, Vo-
 yageur de Commerce, de-
 meurant à Alger, rue
 de Chartres Numéro dix-
 sept.

Lequel nous a exposé:
 Qu'il est né au
 Caire (Egypte) dans le
 courant de l'année
 huit cent quarante-
 quatre du mariage
 du Sieur **Mikaël (ou Michel)**



Sapriel, né à Bone de
parents Algériens, décédé
au Caire, il y a environ
un an, avec la Dame
Aziza bent Jacob Mesliah
née au Caire, y demeu-
rant.

Qu'étant né à
l'étranger, il avait cru
devoir former une demande
en naturalisation, mais
qu'il a appris depuis qu'il
suffisait d'être d'ori-
gine Algérienne pour
revendiquer la nationa-
lité Française.

Qu'appelé par
les besoins de son Com-
merce à voyager dans
les échelles du Levant et

Sapriel, né à Bone* de
parents Algériens, décédé
au Caire, il y a environ
un an, avec la Dame
Aziza bent Jacob Mesliah
néé au Caire, y demeu-
rant.

Qu'étant né à
l'étranger, il avait cru
devoir former une demand
en naturalisation, mais
qu'il à appris depuis qu'il
suffisait d'être d'ori-
gine Algérienne pour
revendiquer la nationa-
lité Française.

Qu'appelé par les besoins de son Com-
merce à voyager dans
les échelles du Levant et

*Bône, Algeria is now called Annaba: [https://
en.wikipedia.org/wiki/Annaba](https://en.wikipedia.org/wiki/Annaba)

Voulant se placer sous
la protection des Consuls
de France, dans les loca-
lités où peuvent l'appe-
ler ses affaires, il désire-
rait faire établir son
origine Algérienne, ne
pouvant en justifier par
un acte de Naissance, les
registres de l'Etat Civil
n'existant pas en Egypte
et son père ayant quitté
Bone il y a quarante-
cinq ans pour aller
s'établir dans ce pays,
ne s'étant pas fait ins-
crire au Consulat fran-
çais par ignorance des
lois; que son père est
décédé au Caire il y a

voulant se placer sous
la protection des consuls
de France, dans les loca-
lités où peuvent l'appe-
ler ses affaires, il désire-
rait faire établir sou
origine Algérienne, ne
pouvant en justifier par
un acte de Naissance, les
registres de l'Etat Civil
n'existant pas en Egypte
et son père ayant quitté
Bone il y a quarante-
cinq and pour aller
s'établir dans ce pays
ne s'étant pas fait ins-
crire au Consulat fran-
çais par ignorance de
lois; que son père est
décédé au Caire il y a



environ un an.
C'est pourquoy,
il a, sur l'indication,
que nous lui avons ver-
balement donnée de ces
jour, lieu et heure, annoncé
parvenant nous let sept,
témoins ci-après Hommes
à l'effet de les faire en-
tendre sur ce qu'ils
savent Concernant Sa fa-
mille et Son origine.

Et attendu la
présence des dits témoins,
le Sieur Comparant nous
prie de recevoir leurs cri-
déclaration, attestation et
affirmation et de dresser
l'acte de notoriété qu'il
nous réclame pour lui

environ un an.

C'est pourquoy,
il a, sur l'indication,
que nous lui avons ver-
balement donnée de ces
jour, lieu et heure, annoncé
parvenant nous let sept,
témoins ci-après Hommes
à l'effet de les faire en-
tendre sur ce qu'ils
savent concernant sa fa-
mille et son origine.

Et attendu la
présence des dits témoins
le Sieur Comparant nous
prie de recevoir leurs cri-
déclaration, attestation et
affirmation et de dresser
l'acte de notoriété qu'il
nous réclame pour lui

servir et valoir ce que
de droit.

Desquels compa-
rution, dire et réquisi-
tion le Comparant ce
requis acte à lui octroyé
et après lecture il a signé.

Signé à la
Minute:

.. Isaac Sapriel.
Et à l'instant ont
volontairement comparu
devant nous, Juge de paix
les ci-après nommés, sa-
voir:

Primo,
Monsieur Jacob
Journo, âgé de cinquante-
sept ans, Commerçant
demeurant à Alger

servir et valoir ce que
de droit.

Desquels compa-
rution, dire et réquisi-
tion le Comparant ce
requis acte à lui octroyé
et après lecture il a signé.

Signé à la
Minute;

Isaac Sapriel.

Et a instant ont
volontairement comparu
devant nous, Juge de paix
les ci-après nommés, sa-
voir:

Primo,
**Monsieur Jacob
Journo**, âgé de cinquante-
sept ans, Commerçant
demeurant à Alger

rue Sahemar Numéro trois.
Secundo
Monsieur David
Sacha, âgé de quatre vingt
ans, Orfèvre, demeurant à
Alger, rue Boulabah nu-
méro quatre.
Tertio;
Monsieur Haïm
Cemsit, âgé de quatre vingt
un ans, ancien employé à
l'hotel des Monnaies, de-
meurant à Alger, rue de
Locker quatorze.
Quarto;
Et Monsieur Eliaou
Miara, âgé de quatre
vingt cinq ans, orfèvre,
demeurant à Alger, rue
Porte Neuve vingt trois.

rue Sahemar Numéro trois,

Secundo

Monsieur **David**

Sacha, âgé de quatre vingts
ans, Orfèvre, demeurant à
Alger, rue Boulabah nu-
méro quatre.

Tertio;

Monsieur **Haïm**

Cemsit, âgé de quatre vingt
un ans, ancien employé à
l'hotel des Monnaies, de-
meurant à Alger, rue de
Locker quatorze.

Quarto:

Et Monsieur **Eliaou**

Miara, âgé de quatre
vingt cinq ans, orfèvre
demeurant à Alger, rue
Porte Neuve vingt trois.

Quinto;
Monsieur Benjamin
Cohen Bacri, âgé de quatre
vingts ans, fileur d'or, de-
meurant à Alger, rue
de la Girafe deux.
Sexto;
Monsieur Joseph
Noha, âgé de soixante-treize
ans, Commerçant, demeu-
rant à Alger, rue Salahoum
quatre.
Septimo,
Et Monsieur Messaoud
Gharbi, âgé de soixante-
un ans. Revendeur, de-
meurant à Alger, rue
Navarin Numéro dix.
Lesquels Comparants,
après avoir entendu la

Quinto;

Monsieur **Benjamin**

Cohen Bacri, âgé de quatre
vingts ans, fileur d'or, de-
meurant à Alger, rue
de la Girafe deux.

Sexto;

Monsieur **Joseph**

Noha, âgé de soixante-treize
ans, Commerçant, demeu-
rant à Alger, rue Salahoum
quatre.

Septimo;

Et Monsieur **Messaoud**

Gharbi, âgé de soixante-
un ans. Revendeur, de-
meurant à Alger, rue
Norvarin Numéro dix.

Lesquels Comparants,
après avoir entendu la

lecture à eux faite par le
Greffier de l'expose qui
précède, ont déclaré et attesté
pour notoriété à tous eux
qu'il appartiendra qu'ils
connaissent particulière-
ment le Sieur Isaac Sapriel,
âgé de trente-deux ans, Vo-
yageur de Commerce, demou-
rant à Alger, rue de
Chartres Numéro dix-sept
né au Caire (Egypte) dans
le courant de l'année mil
huit cent quarante-quatre,
du mariage du sieur Michel
Sapriel avec la Dame
Aziza bent Jacob Mesliah.
Ils attestent en
outre qu'il est à leur par-
faite Connaissance qu'il

lecture a eux faite par le
Greffier de l'expose qui
précède, ont déclaré et attesté
pour notoriété à tous eux
qu'il appartiendra qu'ils
connaissent particulière-
ment le Sieur **Isaac Sapriel**,
âgé de trente-deux ans, Voyageur de
Commerce, demu-
rant à Alger, rue de
Chartres Numéro dix-sept
né au Caire (Egypt) dans
le courant de l'année mil
huit cent quarante-quatre,
de mariage du sieur **Michel
Sapriel** avec la Dame
Aziza bent Jacob Mesliah.

Ils attestent en
outre qu'il est à leur par-
faite Connaissance qu'il

ne n'existe pas en (Egypte)
de registres pour les Is-
raélites.

Qu'ils ont connu
une partie de la famille
Sapriel, habitant Bône
et qu'ils savent que l'au-
teur commun était ori-
ginaire de cette ville et
que le Sieur **Mikaël Sapriel**
Sapriel, père du requérant,
un de ses membres, avait
quitté ladite ville pour
aller s'établir en Egypte.

Que ce dernier est
venu plusieurs fois à Alger
pour les besoins de son
Commerce où ils l'ont
connu. Faisant la

n'existe pas en Egypte
de registres de l'état civil pour les Is-
raélites.

Qu'ils ont connu
une partie de la famille
Sapriel, habitant Bône
et qu'ils savent que l'au-
teur commun était ori-
ginaire de cette ville et
que le Sieur **Mikaël
Sapriel**, père du requérant,
un de ses membres, avait
quitté ladite ville pour
aller s'établir en Egypte.

Que ce dernier est
venu plusieurs fois à Alger
pour les besoins de son
Commerce où ils l'ont connu.

Faisant la

présente déclaration pour rendre hommage à la vérité. Desquels Comparution, dire, déclaration, attestation et affirmation, les Comparants ont requis acte à eux octroyé pour servir et valloir ce que de droit au Sieur Isaac Sapriel.

Fait et dressé le présent acte de notoriété, les jour, mois et an que dessus.

Lecture faite, les Comparants ont signé avec nous, l'interprète et le Greffier, les sieurs Lali Sacha et Messaoud Gharbi, ont déclaré ne le savoir et les Sieurs Eliaou Miara

présente déclaration pour rendre hommage à la vérité.

Desquels Comparution, dire, déclaration, attestation et affirmation, les comparants ont requis acte à eux octroyé pour servir et valloir ce que de droit au Sieur **Isaac Sapriel**.

Faire et dressé le présent acte de notoriété, les jour, mois et an que dessus.

Lecture faite, les comparants ont signé avec nous, l'interprète et le Greffier, les Sieur **David Sacha** et **Messaoud Gharbi**, ont déclaré ne le savoir et les Sieurs **Eliaou Miara**

et Cohen Bacri, ne le pouvant pour cause d'infirmité.

Signé à la minute;
Jacob Journo,
Haïm Cemsit, Joseph Noha,
Bordenare et Chantréaux.

En marge est écrit:
 "Enregistré à Alger
 le vingt neuf Mai,
 huit cent soixante
 "seize, folio seize
 "recto case Septiemes
 "Recu un franc
 "Cinquante centimes.

Signé: Mallein
 Pour Expedition
 Conforme;
 Le Greffier

1870
 Pour l'acte par nous
 page au parant
 Bordenare

Journal	1.50
Actes	0.50
Contra Signé	1.50
Robe	3.00
	6.50

et Cohen Bacri, ne le pouvant pour cause l'infirmité.

Signé a la minute;
Jacob Journo,
Haïm Cemsit, Joseph Noha,
Bordenare et Chantréaux.

En marge est écrit:
 "Enregistré a Alger
 "le vingt neuf Mai,
 huit cent soixante
 "seize, folio seize
 "recto case Septiemes
 "Recu un franc
 "Cinquante centimes.

Signé: **Mallein**
 Pour Expedition
 Conforme;
 Le Greffier